



Décision n° 79/2025
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 2 : création de postes pour les emplois saisonniers, les contrats aidés, les contrats d'apprentissage ou d'alternance, les contrats pour accroissement d'activité et les besoins occasionnels, en conformité avec les autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Monsieur BOUCHEREAU David, sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent de restauration du petit patrimoine, pour une durée de 4 mois soit du 10/02/2025 au 09/06/2025,
- Monsieur ALIM Oliver, sous la forme d'un contrat unique d'insertion PEC/CAE en tant qu'agent de collecte des ordures ménagères, pour une durée de 12 mois soit du 01/03/2025 au 28/02/2026,

Fait à Jonzac

Le **10 FEV. 2025**

Le Président

Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**

~~7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex~~

**Pour le Président, par délégation,
la 8^e Vice-Présidente étant absente,
le 2^e Vice-Président : M. Jacky QUESSON**